



TEXTE ADOPTÉ n° 86

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

15 février 2018

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole n° 16 à la convention  
de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **510** et **642**.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole n° 16 à la convention de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales, signé à Strasbourg le 2 octobre 2013, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 février 2018.*

*Le Président,*  
*Signé : FRANÇOIS DE RUGY*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 510.



ISSN 1240 - 8468